



## Conseil de sécurité

Cinquante-deuxième année

### 3756<sup>e</sup> séance

Vendredi 21 mars 1997, à 18 heures

New York

*Provisoire*


---

<i>Président :</i>	M. Włosowicz . . . . .	(Pologne)
<i>Membres :</i>	Chili . . . . .	M. Larraín
	Chine . . . . .	M. Wang Xuexian
	Costa Rica . . . . .	M. Berrocal Soto
	Égypte . . . . .	M. Elaraby
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Richardson
	Fédération de Russie . . . . .	M. Lavrov
	France . . . . .	M. Ladsous
	Guinée-Bissau . . . . .	M. Cabral
	Japon . . . . .	M. Owada
	Kenya . . . . .	M. Mahugu
	Portugal . . . . .	M. Monteiro
	République de Corée . . . . .	M. Park
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Sir John Weston
	Suède . . . . .	M. Lidén

## Ordre du jour

La situation dans les territoires arabes occupés

Lettre datée du 19 mars 1997, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1997/235)

*La séance est ouverte à 18 h 25.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation dans les territoires arabes occupés**

#### **Lettre datée du 19 mars 1997, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1997/235)**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants d'Israël et du Qatar des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Peleg (Israël) prend place à la table du Conseil; M. Al-Khalifa (Qatar) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre, datée du 21 mars 1997, qui sera publiée comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/1997/242 et qui se lit comme suit :

«J'ai l'honneur de demander que, conformément à la pratique établie, le Conseil de sécurité invite M. Nasser Al-Kidwa, Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance du Conseil de sécurité concernant la situation dans les territoires arabes occupés, y compris Jérusalem.»

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer au débat en cours conformément au règlement intérieur et à la pratique établie à cet égard.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Al-Kidwa (Palestine) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit suite à la demande contenue dans une lettre, datée du 19 mars 1997, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies, document S/1997/235. Les membres du Conseil sont saisis du document S/1997/241, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Égypte et le Qatar.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/1997/233, qui contient le texte d'une lettre datée du 18 mars 1997, adressée au Secrétaire général par l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/1997/241) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

**M. Elaraby** (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Aujourd'hui, pour la deuxième fois en deux semaines, le Conseil de sécurité se réunit pour voter sur un projet de résolution demandant qu'il soit mis fin aux activités entreprises par Israël pour construire une nouvelle colonie de peuplement, dans la région de Jabal Abou Ghneïm, au sud du secteur oriental de Jérusalem en particulier, et qu'il soit mis fin aux activités d'implantation dans les territoires occupés en général. La question à l'examen aujourd'hui porte sur les conséquences destructrices de la politique israélienne de peuplement, en particulier à Jérusalem et dans les zones environnantes, pour l'avenir de la paix au Moyen-Orient.

Par conséquent, le projet de résolution dont est saisi le Conseil de sécurité aujourd'hui, élaboré par tous les États arabes et parrainé par l'Égypte et le Qatar, en tant que Président du Groupe des États arabes pour le mois en cours, demande à Israël de cesser d'utiliser les colonies de peuplement comme un instrument pour imposer un fait accompli qui est rejeté, tant sur le fond que sur la forme et qui préjuge de questions qui devaient être négociées lors de la

phase finale. Il s'agit de questions à propos desquelles toutes les parties étaient priées et avaient accepté de ne compromettre en aucune façon le règlement avant le début des pourparlers sur le statut définitif et avant qu'un accord final ne soit conclu.

Le message adressé à Israël au moyen du projet de résolution est que la décision de commencer la construction de la colonie de peuplement de Jabal Abou Ghneïm est une décision erronée qui doit être rapportée car elle est contraire aux normes du droit international et aux obligations qui incombent à Israël en tant que puissance occupante, conformément à la quatrième Convention de Genève de 1949, ainsi qu'aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Le Groupe des États arabes voulait que le projet de résolution dont le Conseil est saisi soit bref et demande simplement à Israël de mettre fin aux activités de peuplement. Le projet de résolution n'aborde aucune autre question.

Le Groupe des États arabes espère que le Conseil de sécurité prendra dès que possible les mesures nécessaires, car la politique d'implantation d'Israël a des répercussions graves sur la situation dans la région. Notre souhait aujourd'hui n'a pas changé : offrir à tous les membres du Conseil de sécurité toutes les possibilités, grâce à des consultations intensives qui se sont déroulées pendant deux jours, de trouver une formule permettant au Conseil de sécurité de transmettre un message unanime à Israël. La délégation égyptienne voudrait faire remarquer que ces consultations avaient commencé avec un certain optimisme et qu'elles avaient été menées de bonne foi par toutes les parties concernées. La délégation égyptienne était disposée à poursuivre les consultations en vue de parvenir au résultat positif souhaité, et continue de l'être.

Par la voie des déclarations du Président Moubarak et du Ministre des affaires étrangères Amre Moussa, l'Égypte a lancé une mise en garde quant à la tournure dangereuse prise par le processus de paix au Moyen-Orient du fait des politiques de provocation suivies par le Gouvernement israélien, et parce que ce Gouvernement fait fi des réactions de la communauté internationale à l'égard de ses activités de peuplement. Ces politiques ont attisé les tensions et accru la violence dans la région. Elles ont contribué à nourrir les forces de l'affrontement et de l'extrémisme, tandis qu'elles ont affaibli les forces du dialogue et de la modération qui appuient le processus de paix.

Nous avons appris avec tristesse les informations transmises par les médias au sujet de l'attentat terroriste regrettable survenu en Israël ce matin. L'Égypte tient à

déclarer clairement qu'elle condamne le terrorisme sous toutes ses formes. Il s'agit d'une condamnation catégorique. Parallèlement, toutefois, Israël doit comprendre que sa politique d'implantation, qui heurte les sentiments de la communauté internationale et des Arabes, aboutit toujours à des résultats destructeurs pour tous les peuples du Moyen-Orient.

La voie conduisant à une paix durable, juste et globale au Moyen-Orient doit être fondée sur le respect total des normes du droit international et sur un engagement sans réserve à l'égard des accords conclus jusqu'à présent. La seule voie vers la paix au Moyen-Orient passe par le respect par Israël des engagements qu'il a pris au titre des conventions internationales pertinentes, des résolutions du Conseil de sécurité, des accords bilatéraux qu'il a signés, notamment l'Accord intérimaire signé à Washington en septembre 1995, interdisant à Israël et à la Palestine de prendre toute mesure en Cisjordanie et à Gaza qui pourrait préjuger des résultats des négociations sur le statut définitif ou les compromettre. Il est injustifié de dire qu'en s'acquittant de son mandat et de ses fonctions conformément à la Charte, le Conseil de sécurité aurait des effets néfastes sur le processus de paix au Moyen-Orient. En fait, c'est le contraire qui est vrai. Si le Conseil ne s'acquittait pas de ses fonctions, ce silence transmettrait un message erroné et dangereux, qui vraisemblablement encouragerait le Gouvernement israélien actuel à continuer de violer le droit international. Cela l'encouragerait également à faire fi de ses obligations contractuelles et à ne pas les respecter. Cela pourrait faire avorter le processus de paix, lequel se trouve réellement à un tournant dangereux et très sensible.

La situation d'Israël ne le distingue en rien de tout État désireux de respecter le droit international. Israël ne peut tout simplement pas imposer une situation de fait accompli ne correspondant qu'à ses intérêts et faire fi des intérêts des États arabes et de la communauté internationale. Par conséquent, le Conseil de sécurité doit intervenir. Il doit s'acquitter de son mandat, à savoir défendre la paix et la sécurité internationales. Le Conseil doit exiger clairement qu'Israël mette fin aux activités de peuplement à Jabal Abou Ghneïm ainsi qu'à toutes les autres activités d'implantation, car elles exercent un effet destructeur sur l'avenir de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient.

La question que tout le monde se pose aujourd'hui et à laquelle le vote répondra est de savoir si le Conseil de sécurité sera en mesure de jouer son rôle.

**M. Berrocal Soto** (Costa Rica) (*interprétation de l'espagnol*) : Mon pays souhaite redire toutes les raisons qui

ont conduit le Costa Rica à voter, le 7 mars, pour le précédent projet de résolution sur la construction de colonies de peuplement dans la région de Har Homa/Djabal Abou Ghounaym, en territoire arabe dans le secteur oriental de Jérusalem occupé par Israël.

C'est dans le même esprit que nous avons voté pour la résolution 51/223 de l'Assemblée générale, le 13 mars 1997.

Nous avons la ferme conviction que cette décision du Gouvernement israélien est contraire au droit international et qu'elle porte gravement atteinte aux aspirations de paix et au strict respect des accords d'Oslo.

Au cours de tout le processus de consultations officielles passées et récentes, nous avons fermement soutenu la thèse de la nécessité d'une unité au sein du Conseil de sécurité — exprimée sous forme de résolution ou de déclaration présidentielle — pour que le message des Nations Unies parvienne de manière claire et sans équivoque au Moyen-Orient.

Cette décision erronée d'Israël met gravement en péril le processus de paix, et l'esprit d'Oslo est sérieusement menacé. Malheureusement, s'ajoutent à cette situation les actes terroristes condamnables de ces dernières heures, qui ont été revendiqués publiquement et officiellement par le groupe Hamas.

Des nuages sombres planent sur la terre promise et sur la Ville sainte, ville tout aussi sacrée pour les juifs, les musulmans et les chrétiens.

Le Costa Rica, une fois de plus, lance un appel énergique en faveur de la paix. Il ne faut pas que les positions radicales des uns et des autres prévalent sur la volonté explicite du Président Arafat et du regretté Premier Ministre israélien, Itzhak Rabin, lorsqu'ils ont signé les accords de paix à Oslo. C'est la seule voie qu'Israël et l'Autorité nationale palestinienne doivent suivre avec l'appui et l'encouragement de la communauté internationale et des Nations Unies. C'est dans le cadre de cet effort que le Costa Rica votera toujours en faveur de la paix.

Les circonstances actuelles nous obligent à faire une halte sur le chemin et à pondérer avec objectivité et clairvoyance les décisions du Conseil de sécurité pour que son appui au processus de paix soit vraiment effectif et traduise de façon appropriée la volonté de paix de la communauté internationale. Malheureusement, et pour la deuxième fois, nous ne trouvons pas dans ces conditions indispensables d'unité.

Dans ce contexte, j'ai reçu de mon gouvernement instruction de m'abstenir lors du vote sur le projet de résolution dont le Conseil est saisi.

**M. Owada** (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : Le Gouvernement japonais a exprimé sa position selon laquelle les récents événements intervenus au Moyen-Orient, dont la décision du Gouvernement israélien de construire des logements dans la région de Har Homa/Djabal Abou Ghounaym, à Jérusalem-Est, étaient des plus regrettables. C'est pourquoi, il est encore plus regrettable que malgré l'appel lancé par la communauté internationale, le Gouvernement israélien ait entrepris ces travaux de construction. Ce qui préoccupe le plus le Japon, c'est que ces mesures pourraient compromettre le processus de paix qui a été édifié avec tant d'assiduité au fil des ans par les parties directement concernées.

Fort de cette conviction, le Gouvernement japonais a, le 19 mars 1997, transmis sa position dans un message du Ministre des affaires étrangères, M. Ikeda, au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères d'Israël, M. David Levy, ainsi qu'au Président de l'Autorité palestinienne au titre des accords intérimaires d'autonomie, M. Yasser Arafat.

Et c'est du fait de cette profonde préoccupation que les membres du Conseil de sécurité, y compris mon pays, ont déployé des efforts sincères et sérieux en vue de transmettre un message unanime du Conseil de sécurité au Gouvernement israélien. C'est donc avec une profonde tristesse que nous constatons que nos efforts communs n'ont pas abouti.

Dans ces conditions, le Japon va voter pour le projet de résolution dont nous sommes saisis et dont l'objectif est de demander au Gouvernement israélien de mettre fin aux activités actuelles de construction d'une colonie de peuplement à Jérusalem-Est.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer la peine et l'indignation profondes ressenties par le Gouvernement et le peuple japonais, à la suite du tragique attentat terroriste à la bombe qui s'est produit à Tel-Aviv, le 21 mars, qui a fait de nombreuses victimes, dont des enfants innocents. C'est précisément ce genre d'actes terroristes qui pourrait compromettre l'ensemble du processus de paix en amorçant un cycle infernal de violence. Le Japon condamne sans réserve toute forme de terrorisme.

Nous ne devons pas laisser de tels actes de violence faire échouer les efforts qui tendent vers la paix et la stabilité. Il est essentiel que nous fassions de notre mieux

pour éviter une nouvelle détérioration de la situation, en particulier grâce aux efforts de retenue que doivent déployer les parties concernées. Le Japon prie instamment les parties concernées de redoubler d'efforts pour remettre les négociations sur les rails.

**M. Wang Xuexian** (Chine) (*interprétation du chinois*) : En dépit des appels répétés lancés par la communauté internationale à Israël pour qu'il mette fin à ses activités de peuplement à Jérusalem-Est, le Gouvernement israélien persiste à exécuter son plan. Nous voulons exprimer notre plus vive préoccupation face à la tournure prise par les événements. Nous avons le sentiment que cela va certainement créer des obstacles sur la voie des pourparlers israélo-palestiniens. Nous sommes également très préoccupés par l'évolution du processus de paix. Nous lançons un nouvel appel au Gouvernement israélien pour qu'il mette fin immédiatement à ses activités de peuplement à Jérusalem-Est.

Je voudrais mettre l'accent sur la position de principe du Gouvernement chinois, selon laquelle la question de Jérusalem doit être réglée par toutes les parties concernées, par la voie de négociations pacifiques, sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies. Nous espérons sincèrement que toutes les parties intéressées sauront faire preuve de retenue et s'abstiendront de toute mesure défavorable au processus de paix au Moyen-Orient.

Dans les circonstances actuelles, nous pensons qu'il est nécessaire que le Conseil de sécurité transmette au Gouvernement israélien un message clair et sans équivoque afin que ce dernier mette immédiatement fin à ses activités de peuplement. La délégation chinoise votera donc pour le projet de résolution dont nous sommes saisis.

La Chine condamne toutes les formes d'activités terroristes. Nous déplorons vivement l'attentat à la bombe qui s'est produit aujourd'hui à Tel-Aviv. Nous voudrions saisir cette occasion pour présenter nos condoléances aux familles des victimes.

**M. Richardson** (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Mon gouvernement a toujours estimé que l'objectif de la paix au Moyen-Orient était d'un intérêt vital pour la communauté internationale. C'est un point de vue que nous partageons avec la majorité des membres de la communauté internationale et je suis persuadé que tous les États Membres réunis aujourd'hui dans cette salle partagent aussi sincèrement ce sentiment. L'odieuse attentat terroriste perpétré aujourd'hui montre simplement à quel point est réelle la menace que font peser les ennemis de la

paix. Il y a quelques heures à peine, une bombe a explosé dans un café bondé de Tel-Aviv, tuant au moins trois personnes et en blessant de nombreuses autres, y compris de jeunes enfants. Comme l'a déclaré aujourd'hui à Helsinki le Président Clinton, nous condamnons énergiquement cet acte de terreur. Il n'est fait aucune place à la terreur ou à la violence dans le processus de paix. Aucune circonstance ne peut justifier le recours à la violence ou à la terreur contre des civils innocents.

Mon gouvernement se félicite de la condamnation prononcée aujourd'hui par le Président Arafat à l'égard de cet incident tragique. Comme le Président Clinton l'a également fait remarquer, il faut qu'il soit absolument clair dans l'esprit des amis ou des ennemis de la paix que l'Autorité palestinienne est immuablement opposée à la terreur et immuablement déterminée à empêcher de tels actes. Je voudrais également transmettre mes condoléances personnelles, et celles du peuple américain, aux familles des Israéliens tués ou blessés lors de ce crime déplorable.

Au cours du débat précédent du Conseil de sécurité relatif au différend sur Har Homa/Jabal Abou Ghneïm, et tout au long du débat ultérieur à l'Assemblée générale, nous avons tous entendu les opinions des États Membres, qui ont été exprimées longuement et en détail. La position des États-Unis doit être bien connue de tous, je serai donc bref. Bien que mon gouvernement partage les préoccupations exprimées dans cette salle et à l'Assemblée en ce qui concerne la décision prise par le Gouvernement israélien de commencer à construire sur ce site, nous sommes cependant en désaccord sur le meilleur moyen de faire face à cette situation et de dépasser le différend actuel de telle sorte que le processus de paix au Moyen-Orient soit encouragé. C'est la raison pour laquelle les États-Unis voteront contre le projet de résolution dont nous sommes saisis.

En termes simples, les États-Unis ne pensent pas qu'il soit nécessaire que le Conseil de sécurité ou l'Assemblée générale s'ingèrent dans des questions sur lesquelles les partenaires dans les négociations ont décidé qu'elles seraient abordées lors des pourparlers sur le statut définitif. Une telle ingérence ne peut que durcir la position des deux parties et rendre leur tâche encore plus difficile. En agissant ainsi, le Conseil de sécurité ne fera qu'attiser les tensions qui existent dans la région, compliquer les efforts déployés par toutes les parties afin de remettre les négociations sur une voie constructive et détourner l'attention de l'objectif principal, à savoir progresser vers un Moyen-Orient pacifique et prospère.

Nul ne peut interpréter l'opposition de mon gouvernement à l'encontre de ce projet de résolution comme étant l'expression d'un soutien aux travaux de construction en cours à Har Homa/Jabal Abou Ghneïm. Ce n'est pas le cas. Nous avons déclaré à maintes reprises que nous étions convaincus que les travaux de construction sur ce site n'aidaient pas le processus de paix. Comme le Président Clinton l'a déclaré également aujourd'hui, nous aurions préféré que cette décision n'ait pas été prise. Elle entame la confiance si nécessaire pour créer un climat propice à des négociations fructueuses, en particulier en ce qui concerne les questions difficiles à prendre en considération dans les pourparlers sur le statut définitif.

Comme je l'ai constaté au cours du débat précédent sur ce sujet, la réalisation d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient nécessite un processus de négociation honnête. Les parties doivent veiller tout particulièrement à ne prendre aucune mesure préventive qui pourrait être considérée comme préjugant de l'issue des négociations. Elles devraient au contraire s'efforcer de créer un climat de confiance qui permettrait aux négociations d'être constructives.

La décision relative à Har Homa/Jabal Abou Ghneïm atteint l'objectif inverse. Nous regrettons qu'elle ait été prise.

Mais ce litige ne sera pas résolu par l'ingérence de ce Conseil, de l'Assemblée générale ou de toute autre partie extérieure. Il ne peut être réglé que par les parties elles-mêmes. Elles ont démontré à plusieurs reprises au cours des six dernières années depuis la Conférence de Madrid, dans des moments de grand espoir et d'optimisme ainsi que dans des moments de désespoir profond, qu'elles étaient capables de surmonter les problèmes et les divergences qui les divisaient, et d'aller de l'avant. Elles ont réalisé cela en puisant dans leurs propres réserves de force et de détermination, mais également dans l'appui et l'encouragement actifs de la communauté internationale. La décision envisagée aujourd'hui par le Conseil est dénuée de cet esprit d'appui et d'encouragement.

À vrai dire, plutôt que de traiter de cette question dans une instance qui ne convient pas pour un réel travail à accomplir, nous devons au contraire nous attacher à trouver un moyen d'encourager les Israéliens et les Palestiniens au moment où ils tentent de faire face à une situation difficile. Nous devons également essayer de rétablir la confiance, l'espoir et le dialogue qui sont essentiels pour aplanir les différends, conclure et mettre en oeuvre des accords et réaliser une paix juste et durable.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution publié sous la cote S/1997/241.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Chili, Chine, Égypte, France, Guinée-Bissau, Japon, Kenya, Pologne, Portugal, République de Corée, Fédération de Russie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

*Vote contre :*

États-Unis d'Amérique.

*S'abstient :*

Costa Rica.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 13 voix pour, une voix contre et une abstention. Le projet de résolution n'a pas été adopté par suite du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

**M. Ladsous** (France) : La délégation de la France a oeuvré, avec d'autres, pour qu'une solution de consensus soit trouvée afin que nous puissions nous prononcer unanimement sur une situation qui, de l'avis de tous, justifiait une réaction du Conseil. Ce consensus n'a pas été possible et nous le regrettons.

Nous considérons que le Conseil de sécurité doit pouvoir exercer ses responsabilités à propos de décisions qui mettent en danger le processus de paix au Moyen-Orient, et qui ont suscité la réprobation de la communauté internationale tout entière, y compris de la part des coparains de ce processus.

La France appelle les parties au processus de paix à poursuivre l'oeuvre entreprise. Et, elle exhorte les autorités israéliennes à mesurer les conséquences de chacune de leurs décisions sur le processus de paix.

La France réaffirme solennellement les résolutions, dont certaines ont été adoptées à l'unanimité, relatives aux territoires occupés par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem. Les implantations sont contraires au droit international, et notamment à la quatrième Convention de Genève de 1949. Elles sont également contraires à l'esprit des accords de paix et elles constituent un grave obstacle à la poursuite

du processus. Ceci est particulièrement vrai lorsque les implantations ont lieu dans le secteur de Jérusalem, préjugant ainsi du statut final de cette ville.

Enfin, la France est préoccupée par la reprise de la violence. Cette violence a tué : la semaine dernière dans la vallée du Jourdain, aujourd'hui à Tel-Aviv. Le Gouvernement français a exprimé son horreur et sa consternation après ces attentats et sa sympathie à l'adresse des familles des victimes. La France a également fait part de son émotion devant les graves incidents qui se sont produits à Jérusalem et à Hébron. Elle lance un appel pour que la raison l'emporte sur la passion et pour que soient évités tout acte, toute mesure, tout propos qui pourraient aggraver la situation et qui pourraient alourdir la tension. La logique de la paix et de la concertation peut l'emporter et doit l'emporter.

**M. Lavrov** (Fédération de Russie) (*interprétation de la russe*) : La délégation de la Fédération de Russie a déjà exprimé au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale son point de vue sur la situation créée par la décision du Gouvernement israélien de construire une nouvelle colonie de peuplement dans Jérusalem-Est. Nous condamnons le fait qu'Israël a commencé la construction de cette colonie de peuplement. Nous considérons que cette décision est contraire à la lettre et à l'esprit du processus de paix au Moyen-Orient, ainsi qu'aux principes sur la base desquels il a été amorcé à Madrid.

Malheureusement, la situation créée par les actes de provocation d'Israël dans les territoires occupés continue de se détériorer et devient de plus en plus une situation d'affrontement. Tout cela, en même temps que la dernière éruption de violence, a compliqué le processus de négociation.

En tant que coparrain du processus de paix, la Russie demande instamment au Gouvernement israélien de reconsidérer sa décision de construire une nouvelle colonie de peuplement à Jérusalem-Est. Il est important également que les deux parties s'engagent à éviter tout nouvel acte de confrontation dans les relations israélo-palestiniennes et à faire sortir le processus de paix de l'impasse dans laquelle il se trouve.

C'est pourquoi, la délégation russe a voté en faveur du projet de résolution dont nous sommes saisis, qui aurait dû être adoptée en tant que réaction appropriée aux événements alarmants qui se déroulent à Jérusalem-Est. Nous étions également prêts à appuyer un projet de déclaration présiden-

tielle similaire en la matière, si l'on avait abouti aujourd'hui à un accord sur ce texte.

Nous condamnons résolument les actes terroristes qui ont eu lieu ce matin à Tel-Aviv. Ces actes ne peuvent trouver aucune justification, et nous exprimons notre profonde sympathie aux familles de ceux qui ont été blessés ou tués.

**M. Monteiro** (Portugal) (*interprétation de l'anglais*) : Le Portugal a voté en faveur du projet de résolution présenté par l'Égypte et le Qatar.

Je n'ai pas besoin de préciser la position du Portugal sur la décision prise par le Gouvernement israélien de construire une nouvelle colonie de peuplement dans la région de Jabal Abou Ghneïm/Har Homa à Jérusalem-Est. Mon pays a parrainé le projet de résolution examiné par le Conseil de sécurité, à sa 3747e séance et la résolution adoptée par l'Assemblée générale.

Nous estimons que la décision d'Israël est illégale aux termes du droit international et constitue une violation des accords qui ont été conclus jusqu'ici par les parties intéressées. Son effet global sur le processus de paix est néfaste.

Nous avons espéré que, cette fois, le Conseil aurait été en mesure d'adopter une formule qui lui permettrait d'assumer ses responsabilités et d'exprimer fermement son appui au processus de paix au Moyen-Orient. Malheureusement, nous n'avons pas pu franchir cette étape malgré les efforts déployés par de nombreuses délégations pour parvenir à un consensus sur cette question.

Nous condamnons et regrettons l'attentat à la bombe qui s'est produit aujourd'hui en Israël. Prendre des innocents pour cible n'est pas la façon appropriée d'exercer des pressions ou de régler des différends. Le manque de confiance, à l'heure actuelle, à l'égard du processus de paix au Moyen-Orient est utilisé par ceux qui veulent saper les résultats obtenus à ce jour par les parties intéressées.

Nous prions instamment Israël de reconsidérer sa position et de mettre fin à tout acte susceptible d'engendrer la méfiance entre les peuples palestinien et arabe, et qui risquerait ainsi de les éloigner des négociations.

D'autre part, nous exhortons le peuple palestinien et ses dirigeants à continuer de faire preuve de retenue et à ne pas recourir à la violence. La violence ne sert que les intérêts des ennemis de la paix.

Toutes les parties intéressées doivent se rendre compte qu'il n'y a pas d'autre solution au processus de paix. Chaque partie doit honorer ses engagements et chacune est responsable de ses actes.

**M. Lidén** (Suède) (*interprétation de l'anglais*) : Dans notre déclaration au Conseil de sécurité le 5 mars, la Suède avait exprimé sa profonde préoccupation à l'égard des décisions du Gouvernement israélien et des projets de construction de colonies de peuplement dans les territoires occupés. La décision la plus récente est celle qui concerne Jabal Abou Ghneïm/Har Homa, situé en Cisjordanie occupée, dans le secteur de Jérusalem.

Nous avons tout fait pour que cette préoccupation — que je crois être celle de chacun d'entre nous — soit exprimée dans une résolution du Conseil de sécurité appuyée par tous. Malheureusement, le Conseil n'a pas pu trouver un accord.

Ces derniers jours, la Suède s'est activement employée à essayer de parvenir à un accord sur une déclaration présidentielle. Encore une fois, je ne peux que regretter vivement que le Conseil n'ait pas pu aboutir à un accord. Ce n'est que lorsque le Conseil de sécurité convient de parler d'une seule voix qu'il peut envoyer un message clair et exercer une influence sur les parties directement concernées.

La Suède a voté en faveur du projet de résolution dont nous sommes saisis et nous en appuyons pleinement la teneur.

Le 19 mars, Mme Lena Hjelm-Wallén, Ministre des affaires étrangères de la Suède, a déploré dans une déclaration que la construction ait commencé sur la colline de Jabal Abou Ghneïm. Elle a demandé au Gouvernement israélien de renoncer à sa politique de peuplement.

Ce matin, le Ministre des affaires étrangères a fermement condamné l'attaque terroriste au centre de Tel-Aviv. Elle a appelé instamment à la retenue afin de prévenir une escalade de la violence.

Pour terminer, je répéterai ce qu'a dit le Ministre des affaires étrangères de mon pays : la seule façon de progresser est de revenir au processus de paix.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Nous en sommes arrivés à la fin de la procédure de vote.

L'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies a demandé la parole, je la lui donne.

**M. Al-Kidwa** (Palestine) (*interprétation de l'arabe*) : Je voudrais exprimer ma reconnaissance et mon appréciation à tous les membres du Conseil qui ont appuyé le projet de résolution publié sous la cote S/1997/241, qui a été présenté par l'Égypte et le Qatar, au nom des pays membres de la Ligue des États arabes. Nous sommes pleinement conscients du fait que cet appui n'a pas été facile à obtenir.

Aujourd'hui, les États-Unis d'Amérique ont exercé leur droit de veto pour la deuxième fois en moins de deux semaines et pour la troisième fois en moins de deux ans, en ce qui concerne la même question, à savoir, la situation dans les territoires palestiniens occupés, notamment dans Jérusalem-Est occupée. Par conséquent, pour la deuxième fois, le Conseil de sécurité n'a pas pu assumer ses responsabilités et s'acquitter de ses fonctions de maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations Unies.

Cela se produit à un moment où Israël, puissance occupante, continue de violer le droit international et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et poursuit, à la fin du XXe siècle, sa politique d'implantation de colonies de peuplement, combinant ainsi le colonialisme traditionnel à des manoeuvres semblables à celles de l'apartheid. Il continue sans relâche à modifier le statut juridique et la composition démographique de Jérusalem, en faisant abstraction des droits naturels et historiques du peuple palestinien qui y vit et en ignorant les sentiments et les intérêts des Arabes, des musulmans et des chrétiens du monde entier. Cela se produit également à un moment où Israël viole les accords conclus avec la partie palestinienne dans le cadre du processus de paix du Moyen-Orient et sape les fondements mêmes de ce processus, menaçant ainsi gravement ses acquis et les chances de le voir se poursuivre et aboutir.

Nous regrettons infiniment que ce droit de veto ait été exercé aujourd'hui, immédiatement après l'ouverture effective par Israël, le 18 mars 1997, du chantier de construction de la nouvelle colonie de peuplement à Jabal Abou Ghneïm, au sud du secteur oriental de Jérusalem occupé; et peu après l'adoption de la résolution 51/223 de l'Assemblée générale, qui témoigne d'une position décidée et quasi unanime des membres de la communauté internationale; et au lendemain de la montée des tensions dans la région et du sentiment croissant d'indignation et de colère manifesté par les Palestiniens et les Arabes devant la conduite et les politiques

d'Israël, ainsi qu'après les déclarations faites par les représentants d'Israël.

Il est difficile d'admettre que ce veto a été opposé «pour protéger le processus de paix». Il est également difficile d'admettre que les négociations bilatérales sont l'unique solution, à un moment où l'une des deux parties impose une situation de fait accompli sur le terrain, décision qui va exactement à l'encontre des négociations. L'amère réalité est que ce veto a été opposé pour protéger Israël de la volonté de la communauté internationale et pour exempter Israël du respect des dispositions du droit international et de la Charte des Nations Unies. Recourir au veto, par «principe», sans tenir compte du texte du projet de résolution présenté, semble officialiser la suspension des fonctions et des pouvoirs du Conseil de sécurité s'agissant d'Israël et de la situation au Moyen-Orient. Nous estimons qu'il s'agit là d'une violation grave des dispositions de la Charte et que cela ne sert manifestement pas les intérêts du Conseil de sécurité et sa crédibilité ni les intérêts du processus de paix et sa poursuite.

L'existence d'accords bilatéraux entre les parties sur la nature de l'étape de transition, ainsi que le report des négociations sur des questions importantes de la deuxième étape, n'annulent pas et ne devraient pas annuler les dispositions du droit international et les résolutions du Conseil de sécurité. La communauté internationale a le devoir de rejeter toute tentative visant à exploiter le processus de paix pour faire obstacle au droit, à livrer la partie palestinienne à l'occupant et à maintenir le déséquilibre des pouvoirs sur le terrain. La légitimité internationale est notre seule arme, outre notre foi en Dieu, la volonté de notre peuple et notre confiance dans nos frères et nos amis. Nous résisterons à toute tentative visant à contourner la légitimité internationale et nous affirmons qu'une telle tentative est illégale, illégitime, voire immorale et qu'elle n'aboutira pas.

Nous pensons que les membres du Conseil de sécurité doivent s'efforcer de régler le grave problème qui a été mis en lumière aujourd'hui, conformément aux dispositions de la Charte et sur la base de son respect. En ce qui nous concerne, nous demeurons convaincus que le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités. Nous espérons qu'il le fera, parce que nous n'allons pas disparaître, en fait, nous reviendrons au Conseil, à l'avenir, chaque fois que la situation l'exigera. En même temps, nous ferons appel à d'autres organes de l'ONU, en particulier à l'Assemblée générale car — il ne faut pas l'oublier — c'est l'Assemblée générale qui a procédé à la partition de la Palestine et qui devra en assumer la responsabilité particulière dans le cadre de la responsabilité permanente de l'ONU pour ce qui est

de la question de Palestine, jusqu'à ce que la question soit réglée sous tous ses aspects.

Un dernier mot au Gouvernement israélien, notre supposé partenaire dans le processus de paix : ne vous méprenez sur ce qui a eu lieu aujourd'hui comme vous l'avez peut-être fait par le passé. Les 13 votes exprimés pour la deuxième fois ont une grande importance et une incidence profonde. Ils reflètent la position honnête du Conseil. En outre, la position internationale a été exprimée et sera également exprimée à l'Assemblée générale d'une manière démocratique et résolue.

La position arabe et palestinienne ne changera pas. Malgré tout, nous sommes toujours attachés au processus de paix, aux accords conclus et à la nécessité d'oeuvrer à leur mise en oeuvre. En même temps, cependant, nous sommes plus que jamais déterminés à protéger nos droits historiques et juridiques, en particulier dans la ville sainte de Jérusalem/Al Qods Al Charif — la première des trois kiblans et la troisième ville sainte — et chaque centimètre de notre territoire, conformément à la réconciliation historique des deux parties. Si vous êtes attachés à cette réconciliation, nous le sommes également.

Il y a eu un nouvel attentat à la bombe ce matin, à Tel-Aviv. Notre politique est extrêmement claire à cet égard : nous rejetons et condamnons de tels actes, et nous pensons qu'ils nuisent aux intérêts de notre peuple et du processus de paix dans son ensemble. Par ailleurs, nous pensons que de tels actes doivent être considérés dans le contexte de la situation tendue et grave qui est le résultat des politiques et des mesures du Gouvernement israélien. Nous souhaitons signaler en particulier les conséquences très graves des déclarations faites par certains représentants d'Israël qui n'étaient que pure invention et exprimaient des positions irresponsables.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant d'Israël a demandé à prendre la parole, je la lui donne.

**M. Peleg** (Israël) (*interprétation de l'anglais*) : Le jour où trois femmes israéliennes ont été assassinées par des terroristes palestiniens, et où bien d'autres encore, y compris des enfants et des nouveau-nés, ont été blessés, 13 membres du Conseil de sécurité ont levé la main pour appuyer un projet de résolution unilatéral qui montre du doigt Israël. Nous tenons à remercier les délégations qui n'ont pas appuyé le projet de résolution. Le débat d'aujourd'hui, et les débats qui l'ont précédé au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, nous ramènent aux jours

sombres d'avant la Conférence de paix de Madrid, lorsque les pays arabes étaient engagés dans une guerre politique contre mon pays et, essayaient continuellement d'utiliser à mauvais escient le Conseil de sécurité. En outre, la convocation du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et d'autres instances internationales où l'on accablait constamment Israël, a malheureusement contribué à créer une atmosphère qui selon des organisations terroristes justifiaient des opérations contre Israël.

Ces dernières semaines, les Palestiniens ont été engagés dans un effort concerté visant à exercer une pression internationale contre Israël et à éviter de traiter les questions non réglées par le biais d'un mécanisme établi dans le cadre du processus de paix actuel. Cependant, les tentatives palestiniennes de politiser ces questions et de créer une pression internationale ne peuvent que porter atteinte à la confiance existant entre les parties, aller à l'encontre du but recherché et jeter le doute sur la capacité des Palestiniens de négocier de bonne foi. Ce n'est pas comme si les Palestiniens n'avaient pas violé nos accords. Chaque fois que de telles violations ont été commises, cependant, Israël a directement abordé la question avec les Palestiniens.

Israël est passé à la première phase du futur processus de redéploiement, afin de libérer toutes les prisonnières palestiniennes et de reprendre les négociations sur une série de questions, y compris un passage sûr à l'aéroport et au port de Gaza.

Israël a respecté ses engagements à cet égard. Les Palestiniens ont procédé à la révision complète de la Charte palestinienne, pour lutter contre le terrorisme, empêcher la violence et mener des activités du Conseil palestinien dans des zones placées sous juridiction palestinienne — et pas à Jérusalem. La partie palestinienne n'a pas montré son intention ni sa volonté de respecter tous ses engagements. Au contraire, les Palestiniens ont choisi de créer des pressions politiques au sein et à l'extérieur de la région et d'éviter les pourparlers bilatéraux directs qui sont à la base même des négociations israélo-palestiniennes et qui constituent le seul espoir de progrès.

L'Accord intérimaire oblige les Palestiniens à agir contre toute manifestation de violence et de terreur. Cette obligation a été réitérée et renforcée dans la Note attachée au Protocole d'Hébron du 17 janvier 1997, par laquelle les Palestiniens se sont engagés à lutter contre les organisations et les infrastructures terroristes et à arrêter, juger et punir les terroristes. Malgré ces obligations claires, ces derniers mois ont vu un déclin marqué de l'activité palestinienne contre les terroristes. Non seulement le Conseil palestinien

a cessé d'arrêter les individus soupçonnés d'activités terroristes et de prendre des mesures contre l'infrastructure terroriste, mais il continue de libérer des membres de groupes terroristes, dont la plupart sont activement engagés dans la préparation et l'exécution d'actes terroristes.

Aujourd'hui à 13 h 30, heure israélienne, dans un café au centre de Tel-Aviv lors d'un attentat-suicide un terroriste a fait exploser une bombe qu'il portait, provoquant sa mort ainsi que celle des personnes se trouvant dans les alentours immédiats. Trois femmes sont mortes dans l'attentat, où 40 autres personnes, y compris des enfants, ont été blessées. L'organisation terroriste Hamas a revendiqué la responsabilité de l'attentat.

Il y a quelques jours, les services de sécurité israéliens avaient mis en garde contre l'imminence d'attentats terroristes, affirmant que la libération par l'Autorité palestinienne de plusieurs terroristes du Hamas, y compris de meurtriers qui avaient participé à des attentats contre des Israéliens, de même que les nombreuses déclarations contradictoires faites par des représentants palestiniens, avaient été interprétées par les organisations terroristes comme donnant le feu vert à des attentats terroristes contre Israël. Les responsables palestiniens n'ont fait aucun effort pour contredire cette interprétation. Par conséquent, les dirigeants palestiniens portent la lourde responsabilité de la tragédie d'aujourd'hui.

L'un des terroristes du Hamas qui a été libéré récemment par l'Autorité palestinienne est Ibrahim Makdama, le chef de l'aile militaire secrète de l'organisation Hamas. Aujourd'hui, Makdama a pris la parole lors d'une marche à Khan Yunis. Je cite quelques passages de son discours :

«Jérusalem ne sera pas libérée par des négociations, des manifestations ou des marches, mais plutôt par une jihad constante. Nous continuerons sur la voie de la jihad. Nous ne devons pas avoir pitié de nos ennemis. Notre peuple a pour obligation de les pourchasser, qu'ils soient à Tel-Aviv ou en Amérique latine. Nous ferons regretter le jour de sa naissance à Netanyahu et nous espérons que Jérusalem sera engloutie par la mer.»

Ce sont là les paroles d'un terroriste, un terroriste du Hamas qui a été libéré il y a quelques jours par l'Autorité palestinienne.

En outre, l'Accord intérimaire contient une disposition spécifique qui non seulement demande aux dirigeants palestiniens de s'abstenir de toute violence et propagande hostile, mais les oblige également à prendre des mesures

juridiques pour éviter toute incitation à la violence dans les zones placées sous leur juridiction. Néanmoins, les dirigeants palestiniens appellent fréquemment à la jihad contre Israël et félicitent des terroristes patentés, comme Yihye Ayash, l'ingénieur. Les dirigeants palestiniens ont récemment brandi la menace que si les demandes des Palestiniens n'étaient pas satisfaites

«la région et son peuple replongeront dans l'affrontement violent et le désastre, dont la responsabilité incombera uniquement au Gouvernement israélien.»

Le processus de paix est basé sur le règlement des différends par des moyens pacifiques et la renonciation à la violence. Des menaces voilées de violence comme celles-ci sapent les fondements du dialogue entre les deux parties. De plus, comme l'ont tragiquement démontré les émeutes du mois de septembre, le langage de l'incitation ne s'arrête généralement pas aux paroles.

Les négociations sur le statut définitif doivent reprendre ce mois-ci. Israël a procédé à tous les préparatifs nécessaires pour la reprise de ces pourparlers. Ces négociations seront difficiles et ardues, avec tous les hauts et bas liés aux négociations. Nous espérons que les Palestiniens ne se précipiteront pas à l'ONU si des obstacles se présentent. Ils devraient plutôt oeuvrer directement avec nous pour surmonter ces obstacles, en ayant recours aux neuf commissions mixtes mises en place à cette fin.

J'espère que les membres du Conseil, plutôt que de se lancer dans des débats qui n'ont pas de sens, lancés par les

Arabes qui utilisent à mauvais escient le Conseil de sécurité, se demanderont s'ils ne devraient pas consacrer leurs efforts à condamner les incitations et les appels à la guerre sainte; et s'ils ne devraient pas engager les Palestiniens à revenir à la table des négociations, à ne pas considérer l'ONU comme un substitut aux pourparlers directs et à lutter sans équivoque contre le terrorisme.

**M. Elaraby** (Égypte) (*interprétation de l'anglais*) : Je ne puis accepter une déclaration faite au Conseil de sécurité, selon laquelle porter au Conseil une question relative au maintien de la paix et de la sécurité internationales au Moyen-Orient — à un moment ou à un autre — serait utiliser à mauvais escient le Conseil de sécurité.

Nous les 15 membres, quelle que soit la façon dont nous avons voté aujourd'hui, agissons au nom de tous les Membres de l'ONU. Nous sommes membres du Conseil de sécurité — que nous soyons membres permanents ou non, que nous ayons été élus ou admis en 1945 en tant que membres permanents.

Le Conseil a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil a le droit d'aborder toute question relative à la paix et à la sécurité partout dans le monde. Le Moyen-Orient ne constitue pas une exception.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

*La séance est levée à 19 h 30.*